

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-deux juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Enquête publique	Avis enquête publique renouvellement autorisation exploitation et extension d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur les Communes de St Antoine de Breuilh et Lamothe Montravel	
	Personnel communal	Renouvellement contrat adjoint administratif agence postale communale	
	Personnel communal	Renouvellement contrat adjoint technique aide cantine scolaire	
	Personnel communal	Renouvellement contrat adjoint technique école	
	Bâtiments communaux	Devis carrelage rénovation marches salle des fêtes	
	Acquisition terrain	Acquisition d'une bande de terrain à Mme BECHADE pour cheminement piétonnier de la place Etienne Daugereau aux Commerces	
	Terrain communal	Devis division parcelle AV 69 à Tête Noire pour acquisition bande de terrain à Mme BECHADE	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 juillet 2025

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, RAGOINETTI Bertrand, DONADIER Hélène, BAYLE Emmanuelle,

Absent non excusé : RAIMBAULT Patrick

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Mme LAGORCE Josette

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS ENQUETE PUBLIQUE RENOUVELLEMENT AUTORISATION D'EXPLOITATION ET EXTENSION D' UNE CARRIERE A CIEL OUVERT DE SABLES ET GRAVIERS SUR LES COMMUNES DE ST ANTOINE DE BREUILH ET VELINES

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Mairie a été destinataire d'un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation et

l'extension d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sur les Communes de ST ANTOINE DE BREUILH et VELINES présentée par la SA Carrières de Thiviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 1 abstention et 11 voix Pour, émet un avis favorable à cette demande de renouvellement.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE COMMUNALE

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme GUIONIE Laurence, adjoint administratif à l'agence postale communale arrive à expiration le 28 août 2025 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, du 27 août 2026, à raison de 14 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce renouvellement pour une durée d'un an.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE AIDE CANTINE SCOLAIRE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Mme PUYRENIER Véronique, adjoint technique à la cantine scolaire arrive à expiration le 31 juillet 2025 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, du 01 août 2025 au 31 juillet 2026 à raison de 27 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE ECOLE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Mme THOMAS Emilie, adjoint technique à l'école arrive à expiration le 31 août 2025 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Compte tenu que l'agent a déjà bénéficié de plusieurs contrats à durée déterminée, la collectivité ne peut renouveler son contrat au-delà des 6 ans de services effectifs.

De ce fait, il propose à l'assemblée d'établir un contrat à durée indéterminée à cet agent à raison de 31 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et charge le Maire d'établir un nouveau contrat.

DEVIS RENOVATION CARRELAGE DES MARCHES A LA SALLE DES FETES

Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la rénovation du carrelage des marches à la salle des fêtes

-SARL MICHAUX pour un montant de 3 826,28 € TTC

- SARL BELLUZZO pour un montant de 5 220,00 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de la SARL MICHAUX pour un montant de 3 826,28 € TTC.

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN A Mme BECHADE POUR LE CHEMINEMENT PIETONNIER DE LA PLACE ETIENNE DAUGEREAU AUX COMMERCES

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de l'élaboration du PLUI, il a été instauré un emplacement n°17 relatif à un cheminement piétonnier allant de la place Etienne Daugereau à la RD 936 afin d'accéder depuis le parking aux commerces. A cet effet il convient d'acquérir à Mme BECHADE, une bande de terrain d'une largeur de 1,50 m permettant la circulation d'un fauteuil roulant sans difficultés (la largeur minimale d'un cheminement PMR étant de 1,40 m libre de tout mobilier ou de tous autres obstacles éventuels) et d'une longueur de 40 m.

Madame BECHADE a accepté de vendre à la Commune la bande de terrain concernée d'une superficie de 60 m² pour la somme de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

DEVIS DIVISION PARCELLAIRE SECTION AV N°69 TERRAIN Mme BECHADE

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de l'élaboration du PLUI, il a été instauré un emplacement n°17 relatif à un cheminement piétonnier allant de la place Etienne Daugereau à la RD 936 afin d'accéder depuis le parking aux commerces.

A cet effet il convient d'acquérir à Mme BECHADE, une bande de terrain d'une largeur de 1,50 m permettant la circulation d'un fauteuil roulant sans difficultés (la largeur minimale d'un cheminement PMR étant de 1,40 m libre de tout mobilier ou de tous autres obstacles éventuels) et d'une longueur de 40 m.

Madame BECHADE ayant accepté de vendre à la commune la bande de terrain concernée, il convient de procéder à une division parcellaire.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au conseil un devis du cabinet CERCEAU pour un montant de 828,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

SDE 24 : DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX COORDONNES ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE FONRIGAUD (PROGRAMME FACE B 2026- DMA Bourg)

Délibération

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'effectuer des travaux de modernisation de l'éclairage public à Allée de Fonrigaud.

La Commune de Montcaret, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Dans le cas où la Commune de Montcaret ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de cette opération
- décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
- mandate M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

COMMISSIONS DIVERSES

Mme COMBESCOT : signale que les panneaux indiquant la Mairie au carrefour de chez Mme LAGORCE sont à refixer. Le forum des associations se tiendra le samedi 30 août de 10 h 00 à 18 h 00 au stade.

Mme POUGET : signale que de l'eau s'infiltre du sol dans l'atelier d'artistes et que le mur du gîte s'effrite et tombe dans la grille d'évacuation. Elle demande qu'un mail soit envoyé à l'architecte pour le prévenir de ces problèmes.

Réunion du SAGE : compte rendu de la réunion du SAGE au cours de laquelle il a été évoqué un problème environnemental sur les plans d'eaux.

Assainissement : à la suite d'un problème d'assainissement collectif allée de Fonrigaud, la société AGUR est intervenue rapidement

Fête cantonale : il manque de bénévoles pour l'organisation de cette fête

Ordures ménagères : signale que lors de certaines manifestations organisées par les associations le tri n'est pas bien fait .

M. FAVRETTO : fait le compte rendu du dernier conseil d'école. 85 élèves sont inscrits à l'école pour l'année scolaire 2025-2026 soit une baisse de 6 élèves par rapport à l'année scolaire 2024-2025. Le projet piscine est relancé (coût 1180 €) le transport est pris en charge par la municipalité (1500 € environ). Les institutrices remercient la commune pour les aménagements effectués.

Routes : l'épaveuse a été passée sur toutes les voies communales, celles-ci sont propres. Le chemin des Fosses a été goudronné dans son intégralité et celui de Pombazet sera fait le 23 juillet. La route de l'usine d'eau à chez M. et Mme COUILLAUD a été refaite.

M. le Maire : informe l'assemblée qu'il a reçu une offre de la SNCF concernant l'acquisition par la commune du terrain de pétanque. Le prix proposé par la SNCF est de 60 000 € (soit 4500 m² pour le terrain pétanque et le long de la salle des fêtes + 600 m² le long de l'école à 27 € le m² + les frais de bornage et autres frais divers).

Il a fait une contre-offre à 30 000 € à la SNCF. On attend leur réponse, à défaut il propose que la commune garde le terrain de pétanque en location.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 H 20

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		COMBESCOT Aurélie	
RAIMBAULT Patrick	ABSENT	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	